

[Cliquez ici](#) pour revenir au site Diaconat Permanent

LE DIACONAT

DANS LE MINISTÈRE DE L'ÉGLISE

COMITE NATIONAL DU DIACONAT

AVRIL 1982

TABLE DES MATIERES

1. LE DIACONAT DANS L'HISTOIRE RÉCENTE DEPUIS QUINZE ANS	1
1.1. LE RETABLISSEMENT DU DIACONAT A VATICAN II	1
1.2. LES QUESTIONS ET DIFFICULTES RENCONTREES DEPUIS 1965	1
2. LE DIACONAT AUJOURD'HUI	2
2.1. UN MINISTERE DISPONIBLE	2
2.2. DISPONIBLE POUR QUOI FAIRE ?	3
3. LE DIACONAT DEMAIN	4
3.1. SE SITUER PAR RAPPORT AUX AUTRES MINISTERES.	4
3.2. SE DONNER UNE STATUTE REPERABLE DANS L'ÉGLISE	5
3.3. SE CONSTITUER AUTOUR D'UNE FIGURE REPERABLE.	5

Cette note est proposée comme le "point" actuel d'une réflexion sur le ministère diaconal. Établie par la Commission théologique du Comité National du Diaconat, elle a été approuvée par l'ensemble du Comité.

Le propos de cette note est double : d'une part, faire le point depuis le rétablissement du diaconat à Vatican II ; d'autre part, tenter d'éclairer la route pour un diaconat spécifique dans l'Église de demain. Ainsi notre réflexion comportera trois étapes : hier, aujourd'hui, demain.

1. LE DIACONAT DANS L'HISTOIRE RÉCENTE DEPUIS QUINZE ANS

Nous allons considérer d'abord le point de départ, à savoir la restauration entreprise au Concile, puis tenir compte des évolutions qui se sont produites depuis bientôt quinze ans (le Concile s'est achevé en 1965).

1.1. LE RETABLISSEMENT DU DIACONAT A VATICAN II

Dans les textes de Vatican II, surtout *Lumen Gentium*, n°29, on trouve un certain nombre de données théologiques et pastorales, qui représentent l'héritage de notre tradition. Rappelons ces données dans leur vocabulaire conciliaire.

- Le diaconat est présenté comme le degré inférieur de la hiérarchie. Il s'agit d'une théologie de l'Église où la hiérarchie est resituée par rapport au peuple de Dieu, mais où demeure encore une certaine conception graduée et pyramidale.
- Le diaconat est distingué, au sein du sacrement de l'ordre, de la ligne proprement sacerdotale. L'évêque et le prêtre ont le "sacerdotium". Le diacre, lui, est ordonné pour le "servitium" (la diaconie, le ministère...).
- Le diaconat est déployé selon les trois diaconies traditionnelles : liturgie, Parole, charité. Ces trois diaconies recouvrent les trois pouvoirs sacrés de la hiérarchie : "sanctificare, docere, gubernare". Le ministère diaconal est situé dans la communion de l'évêque et du presbyterium (cf. Ignace d'Antioche et Hippolyte de Rome).
- Le diaconat est considéré comme un ordre ayant une signification propre. Cependant, il reste un ordre de passage obligatoire pour les autres ordres supérieurs.
- Enfin, sans exclure les célibataires masculins, le diaconat peut être confié à des hommes mariés. C'est ce dernier point qui fit choc lors du vote conciliaire ; l'Église catholique d'expression latine (car il ne faut pas oublier les prêtres mariés des Églises catholiques d'Orient) admettait désormais des hommes mariés dans les "ordres sacrés".

1.2. LES QUESTIONS ET DIFFICULTES RENCONTREES DEPUIS 1965

L'euphorie de la restauration a peut-être voilé un certain nombre de problèmes qui étaient dans l'œuf, bien avant qu'ils n'éclatent. Notons quelques-uns de ces problèmes, sans prétendre être exhaustifs.

- La restitution d'un certain nombre de pouvoirs au peuple de Dieu. C'est particulièrement net pour l'Eucharistie : rappelons qu'au moment du Concile, il était interdit aux laïcs de toucher à l'hostie et, sauf permission, au calice. Le rapport au sacré évoluait. Depuis plus longtemps, en catéchèse, les laïcs exerçaient leur pouvoir (et remplissaient leur devoir) de transmettre la

Parole de Dieu. Pour des esprits habitués à comprendre les ministères d'abord en termes de pouvoirs, il en résulte une difficulté à saisir la spécificité du diaconat, selon une formule qu'on les entend répéter : "Qu'est-ce qu'un diacre peut faire en plus actuellement qu'un laïc ne pourrait pas faire"?

- La crise du presbytérat qui a éclaté plus nettement en 1968, se répercutait sur la fonction diaconale. On insistera désormais davantage (comme l'avait voulu le Concile) sur la responsabilité missionnaire, responsabilité vis-à-vis des non-chrétiens. On a peur d'un diaconat trop enfermé dans l'intra-ecclésial. C'est paradoxalement à ce moment que l'on insiste sur l'être du diacre, sans doute comme une manière de compenser le flou qui demeure sur ce qu'il doit faire (car on est toujours ordonné à une fonction et non à un être nouveau).
- Dans les années 1972-1973 on procède à un réajustement de la problématique. A l'Assemblée des Évêques de Lourdes 1973, on ne part plus du prêtre ou du diacre, mais de l'Église : tous sont responsables dans une Église tout entière ministérielle (cf. le rapport de Mgr Bouchex). Le diaconat doit se situer dans la mise en place progressive de nouveaux ministères et leur reconnaissance difficile. En fait, on ne saurait dire aujourd'hui si cette politique a été réellement mise en œuvre. La contre-épreuve nous est donnée par ce que l'on pourrait appeler le retour au prêtre "traditionnel" avec, en 1978, des productions du type "Jean-Jérôme".
- Ajoutons enfin l'importance des études historiques qui se font plus précises, tant à propos de l'Écriture qu'au sujet des premiers siècles de l'Église. On s'aperçoit que le diaconat désignait d'abord pour un saint Paul, sous le nom de "diaconie", le sens générique de tout ministère. En tant que diaconat proprement dit, il a émergé peu à peu parmi les ministères "ordonnés" ou ministères "apostoliques". Mais, en même temps, on peut constater sa fluidité et sa plasticité, quant à ses tâches et son rôle dominants. Donnons quelques exemples, très sommaires : - 1er-2e siècles : la Parole (?) 2e-3e siècles : Les pauvres (Saint Laurent) - 3e-5e siècles : L'administration d'une Église et l'accession possible à l'épiscopat - 6e siècle et après : La liturgie (puis finalement, en Occident, un pur ordre de passage).

Cette évolution historique est intéressante : elle devrait pouvoir nous aider à nous mettre à la recherche d'une spécificité pour le diaconat d'aujourd'hui.

2. LE DIACONAT AUJOURD'HUI

Pour examiner la situation du diaconat aujourd'hui, nous partirons d'un paradoxe assez éclairant et qui balise notre route depuis les quinze dernières années : le diaconat est très précis en tant que ministère ordonné (il est une appellation "contrôlée" dans l'ordre du ministère) ; et il est très flou quant aux tâches repérables et spécifiques qui lui sont attachées. Creusons ce paradoxe.

2.1. UN MINISTÈRE DISPONIBLE

Il est bon de prendre acte de cette disponibilité. Le diaconat est un ministère toujours offert, et il l'est en tant que ministère ordonné ! Cette situation a l'avantage de sauver l'essentiel de la spécificité du diaconat. Car, on pourrait dire : la spécificité du diaconat, c'est tout simplement qu'il existe. De même que la spécificité du chrétien, c'est d'être baptisé et eucharistié, parce qu'il y a tout simplement un baptême et une eucharistie. Cette spécificité demeure cependant quelque chose de formel. Essayons d'aller plus loin :

Comité National du Diaconat

Avril 1982

Le diaconat dans le ministère de l'Eglise

- Parce qu'il existe comme ordre reconnu, le diaconat a d'abord une signification ecclésiale. Il est un point de concentration de la responsabilité de l'Église ; on est diacre de l'Église de Dieu, qui est à tel endroit ou pour telle tâche. Il y a donc une valeur d'ecclésialité, attachée au diaconat, qui doit être reconnue avec toute son importance ; c'est le sens du lien du diacre à l'évêque, avec la responsabilité pastorale qui en découle.
- Parce qu'il existe comme ministère ordonné, le diaconat est habilité à signifier quelque chose du mystère du Christ pour l'Église. C'est toute la ligne, bien connue déjà, du service à la fois ministériel (une tâche) et spirituel (un esprit). Ce sens du service humble doit avoir en principe sa répercussion sur l'Église et sur l'ensemble des ministères, une sorte de rappel de l'humilité fondamentale du Christ (cf. le lavement des pieds). Parmi les ministres ordonnés, il y en a - les diacres - qui manifestent de façon privilégiée que les ministres, quels qu'ils soient, ne sont chefs qu'en étant serviteurs. Mais, bien sûr, ce service diaconal ne s'exerce pas sans "pouvoir", sans quoi il n'aurait pas de réalité ecclésiale.
- Parce qu'il existe comme ministère ecclésial et rattaché à un ordre organique, le diaconat constitue - en lui-même - un appel objectif. En effet, la subjectivité ne suffit pas, sinon chacun inventerait le ministère correspondant à sa propre perception des "besoins" de l'Église ou de la mission. Il faut encore que l'Église concrétise son appel, lequel n'est cependant jamais imposé à personne. Il y aura des diacres parce qu'il y a un diaconat telle est l'affirmation de principe. Mais ajoutons aussitôt qu'il n'y aura de diaconat effectif que si la "figure" concrète des diacres fait exister un modèle attrayant. On mesure mieux, dès lors, la responsabilité de l'Église lorsqu'elle appelle quelqu'un au diaconat : elle dessine, jour après jour, le visage et la consistance de son diaconat, en même temps qu'elle forme (ou déforme) son propre visage. Ignorer cette responsabilité, c'est détourner de leur sens des appels authentiques ou bien utiliser le diaconat comme fourre-tout provisoire.

2.2. DISPONIBLE POUR QUOI FAIRE ?

Voilà bien la question centrale et décisive : de quel ministère diaconal avons-nous besoin pour l'Église d'aujourd'hui ? Voulons-nous ce diaconat ? Une question analogue se pose pour le presbytérat. Elle est posée à toute l'Église mais plus particulièrement aux Évêques.

Avant d'éclairer cette question, il est bon et il est possible de faire un bilan des diaconies actuelles exercées par les quatre-vingts diacres de France. Il faudrait avoir une liste exhaustive de tous les ministères remplis actuellement ; il faudrait tenir compte de l'évolution sur dix ans, etc.. Cependant, à partir d'une trentaine de cas, compte tenu des lettres d'envoi en mission, on peut voir se dessiner la situation comme suit :

1. Les diaconies des diacres se répartissent selon la totalité de l'éventail des diaconies de l'Église. Au niveau des tâches remplies, notons :
 - Catéchèse (adultes et jeunes), émission radiophonique, enseignement religieux, école de la foi, prédication, rassemblement de jeunes, évangélisation (ACI, ACGH, etc.)
 - Prière liturgique, communion, responsabilité des assemblées sans prêtre, préparation au baptême et au mariage, catéchuménat, funérailles, etc...
 - Service caritatif, malades, handicapés, vieillards, entraide, souci des pauvres, des marginaux, Secours Catholique, contacts personnels, etc...

2. Ces diaconies de diacre existent en fait dans des fonctions plus larges où l'on peut reconnaître un ministère d'Église. On pourrait dire qu'un certain nombre de visages ou de figures de ministre d'Église émergent à travers ces tâches, comme les diverses facettes d'un unique diaconat.
 - responsable diocésain (Vocations, Action Catholique, Secours Catholique, etc.)
 - membre d'une équipe pastorale, de paroisse ou de secteur (par exemple, tel diacre qui assume des fonctions pastorales assez variées au sein d'une équipe)
 - animateur d'aumônerie (scolaire, de catéchèse, d'Action Catholique, de jeunes, d'hospice ou d'hôpital, de maison de retraite, etc..)
 - éventuellement administrateur (surtout financier, dans un secteur, rarement dans l'ensemble d'un diocèse).
3. Enfin, ces fonctions et ces tâches sont souvent compatibles, mais pas toujours, avec un métier profane, de telle sorte que ce métier délimite en quelque manière un champ de présence apostolique et ecclésiale. La plupart du temps, cette présence était antérieure à l'accès au diaconat et elle est confirmée - en tant que mission confiée - par l'évêque au moment de l'ordination. Citons quelques exemples : présence à des collègues de travail, à un monde syndical, à l'entraide cantonale, au monde et au milieu scientifiques, à un quartier, à la police, au monde ouvrier, au monde des migrants, etc.

Devant ce bilan, cette disponibilité des diacres, cette diversité et cet éclatement (assez semblable à celui du presbytérat), on peut avoir un double sentiment :

- sentiment d'admiration, puisque tout cela existe et que ce travail est certainement ordonné peu ou prou au Royaume de Dieu.
- sentiment de crainte : ne va-t-on pas vers un diaconat "à la carte" ou un diaconat fourre-tout ? Le diaconat ne servirait-il pas seulement à faire reconnaître un ministère ecclésial un peu large ? à combler les besoins ressentis par tel évêque ? à satisfaire les désirs de ministère d'un homme marié ?

3. LE DIACONAT DEMAIN

Jamais il n'a été aussi nécessaire et prudent de rappeler que l'avenir ne nous appartient pas, mais à Dieu seul. Et pourtant il n'advient jamais qu'à travers nous. Ne pourrait-on pas alors tenter de dire quelles sont les conditions d'un diaconat à la fois efficace et spécifique ? Voici trois conditions qui nous paraissent aujourd'hui particulièrement importantes.

3.1. SE SITUER PAR RAPPORT AUX AUTRES MINISTÈRES.

- Le diaconat aura de l'avenir dans la mesure où il aura pu se situer clairement par rapport aux autres ministères. Une telle affirmation est relativement aisée à formuler. Mais, avant de la développer, il convient de faire remarquer que cette condition dépend en grande partie d'une donnée quantitative. Peut-on sérieusement comparer 80 diacres avec 35.000 prêtres ? avec des milliers de catéchistes ? Interrogation délicate, car on peut se demander ce qu'il faut faire : ordonner des diacres avant d'avoir vu clair ; ou voir clair pour pouvoir les multiplier ? Quoi qu'il en soit, précisons le rapport du diaconat aux autres ministères.

- Tout d'abord cela suppose un rapport assaini avec le presbytérat. Que le diaconat ne soit pas un presbytérat "au petit pied" ! Qu'il ne cherche pas à "grignoter" du côté des pouvoirs de l'homme-orchestre prêtre ! qu'il ne soit pas non plus (du moins cyniquement) la voie d'attente d'un presbytérat marié ! Que se passerait-il d'ailleurs si demain l'on ordonnait prêtres des gens mariés ? Cette question pourrait aider au discernement. Ajoutons enfin (mais les problèmes sont liés) que le rapport diaconat-presbytérat dépend du statut et de l'usage de l'eucharistie dans les communautés. La place du diacre ne sera pas la même selon que l'eucharistie se fera plus rare ou aussi fréquente qu'autrefois.
- L'autre rapport qu'il conviendra d'éclairer concerne celui du diaconat avec les autres ministères (non ordonnés). La difficulté est du même ordre que celle que nous avons relevée pour les prêtres ; l'appel aux laïcs pour les ministères est-il seulement une solution d'attente ? S'il y avait beaucoup de prêtres et de diacres dans quelques années, serions-nous obligés de "remercier" les laïcs bénévoles et les ministres non ordonnés, en leur disant qu'ils ont bien mérité de l'Église mais qu'ils ont fait leur temps ? Peut-être faudra-t-il se rappeler que le prêtre et le diacre sont des "ministres apostoliques" et donc qu'on ne saurait les reconnaître et les ordonner pour être n'importe où, mais que leur présence suppose une certaine "surface ecclésiale" significative.
- Quant à l'état de vie, il sera bon de faire exister des diacres permanents célibataires, qu'ils soient religieux ou non. Sinon, l'on risque un faux partage entre prêtres célibataires d'un côté et diacres mariés de l'autre. En revanche, si l'on parvient à développer le diaconat chez les religieux célibataires, on comprendra mieux que le célibat n'est pas réservé au prêtre.

3.2. SE DONNER UNE STATURE REPERABLE DANS L'ÉGLISE.

Le diaconat devra se donner un peu d'os ou une stature repérable dans l'Église. Actuellement, il semble en effet trop capable d'absorber toutes sortes de formes de ministères. Cette ossification ou ce resserrement de l'éventail pourrait obéir à deux critères, qui d'ailleurs sont applicables (normalement) au presbytérat :

- le critère de la mission : le diaconat devra toujours garder un rapport concret avec les marginaux, les incroyants, les peu ou non-chrétiens, les non-pratiquants...
- le critère de l'édification de communautés chrétiennes adaptées à notre temps. En lien avec le critère précédent, le diaconat ne devrait-il pas être au service de ces communautés que l'on appellerait "communautés du seuil" (au seuil de la Foi, au seuil de l'Église traditionnelle, etc.).

Le fait que le diacre ne préside pas l'Eucharistie représente d'ailleurs une tension signifiante entre la cellule d'Église qui est déjà là et l'Église plus large ou encore non advenue qui dépend du ministère du prêtre. Il est donc souhaitable que la figure du diaconat se précise au cours des années qui viennent grâce à une coopération très étroite et réfléchie entre diacres et prêtres, avec le souci de "triangler" cette relation avec l'Évêque, responsable de l'Église particulière

3.3. SE CONSTITUER AUTOUR D'UNE FIGURE REPERABLE.

Le diaconat - pour être visible et crédible - devrait se constituer autour d'une polarité ou d'une figure repérable : des tâches assez précises, une fonction globale reconnue, et peut-être des "pouvoirs" réservés (mais lesquels ?).

Comité National du Diaconat

Avril 1982

Le diaconat dans le ministère de l'Eglise

La question est donc de savoir quelle peut être la polarité significative pour le diacre d'aujourd'hui (c'est le moment de nous rappeler les fluctuations de l'histoire). Certes on semble moins exigeant pour le prêtre, car on serait bien en peine de répondre de la "polarité" du prêtre (nous ne parlons pas de la définition théologique du prêtre, très stable depuis quinze ans, mais de sa figure sociale dans le monde : homme du sacré ? animateur spirituel ? garant du groupe social ? prophète ?) Essayons cependant de répondre pour le diacre. D'abord négativement, en disant que la polarité du Christ serviteur est trop générale ; elle caractérise l'ensemble des ministères. Positivement, nous risquons notre réponse, en proposant que dans le ministère d'un diacre transparaisse toujours la pauvreté. La pauvreté du diacre ne consiste pas seulement à s'occuper des pauvres, mais à faire exister, au sein de l'Eglise et des ministères ordonnés, le signe du Christ Pauvre. Le diacre a quelque chose d'essentiel à voir avec la béatitude de la pauvreté.

- Pensons par exemple à tous les efforts accomplis par les militants ouvriers pour la libération de la classe ouvrière. Cette place nécessaire à l'Action Catholique n'empêche pas, mais au contraire suppose la présence éventuelle de diacres qui seront la voix des sans-pouvoir, des incapables de lutte et de défense.
- Pensons encore à l'ensemble des laissés-pour-compte de la société. Il semble bien que le diaconat - tant dans les pays pauvres que dans les pays dits développés - ait son mot à dire et son rôle à tenir, par rapport à tous ceux que désespère une trop grande pénurie ou une trop facile abondance.
- Pensons enfin à la signification de ce diaconat par rapport à l'Eucharistie.. Le Corps sacramentel du Christ nous renvoie en effet au Corps ecclésial, c'est-à-dire à cette solidarité où les plus pauvres sont notre trésor, notre richesse; le diacre dit, dans toute eucharistie, que les pauvres sont nos maîtres, ils sont les prophètes et les pierres d'attente du monde nouveau : les plus petits dans la communauté seront les plus grands dans le Royaume des cieux.

Avant d'achever cette note et pour approcher de plus près la réalité pastorale dans la perspective d'avenir, nous voudrions proposer quelques scénarios de ministère diaconal : ces divers scénarios sont plutôt des ébauches destinées à être corrigées. Il s'agirait en effet de parvenir à un accord qui semblerait le mieux répondre aux types de diacre à promouvoir pour notre temps. Mais ce choix est interdit au théologien, il sera l'œuvre des pasteurs de notre Église dans les années à venir. Voici ces scénarios présentés sans jugement préférentiel.

Scénario 1 : Le diacre chargé des pauvres et de la marginalité. Ce serait sa spécificité, déjà assez large et multiforme. Mais le diaconat signifierait la prise en charge ecclésiale de ces pauvres. Tout particulièrement, on aurait à chercher le sens et la figure d'un tel ministère au sein de la société dite de consommation.

Scénario 2 : Le diacre, inspirateur de communautés du seuil, avec une priorité au ministère de la Parole. Dans ce scénario, le diacre est là essentiellement pour faire naître un groupe, le tirer à partir du monde, le mettre en route, lui donner déjà une Parole, puis passer la main à un autre. On aura à situer ce diacre, d'une part, par rapport à des chrétiens qui

Comité National du Diaconat

Avril 1982

Le diaconat dans le ministère de l'Eglise

font un travail semblable, et, d'autre part, par rapport au prêtre qui n'est pas pour autant absent de ce travail du seuil et des communautés catéchuménales.

Scénario 3 : Le diacre animateur (et non responsable) des communautés de base ou de groupes divers de chrétiens. Il veillerait à ce que soient assurés, mais pas forcément par lui-même: la catéchèse élémentaire ; les baptêmes et les mariages ; des assemblées "conviviales" où l'on fait l'expérience de la communion fraternelle ; des actions locales inspirées par l'Évangile.

Scénario 4 : Le diacre administrateur, pour l'Eglise de notre temps. Il aurait la charge administrative de réalités ecclésiales d'ampleurs diverses, de la petite communauté à l'ensemble d'un diocèse ou d'une région. Le diaconat aura son mot à dire sur le rapport entre l'argent et la pastorale, l'argent et la mission.

Notons que - dans une autre ligne de réflexion - il est proposé simplement des indications très souples (car il ne sert de rien de trop déterminer le diaconat en dehors du terrain). Par exemple, le diaconat se déploiera selon deux directions, coordonnées entre elles : le diacre qui travaille étroitement avec une équipe pastorale, en assurant une spécialisation assez marquée du côté des pauvres et des marginaux ; le diacre qui agit dans un secteur où l'Église n'est pas présente, et assure ainsi une fonction de relais.

Ainsi s'achève notre propos, qui visait à faire le point. Il nous reste à souhaiter que cette modeste contribution aide les diacres à trouver leur orientation dans l'Église de notre temps et dissipe peu à peu l'impression d'un diaconat qui serait un ministère à tout faire.

[Cliquez ici](#) pour revenir au site Diaconat Permanent